

# Les détenus assurent s'être « défendus »

**LANNEMEZAN (65)** Thierry Théophile et Rodrigue Sophie ont été mis en examen hier pour l'assassinat d'un codétenu, à la centrale

**GWENAËL BADETS**

g.badets@sudouest.com

**A**u terme de 48 heures de garde à vue, Thierry Théophile et Rodrigue Sophie ont été présentés hier matin à un juge d'instruction palois, qui les a mis en examen pour assassinat, en état de récidive légale pour le second.

Ces deux pensionnaires de la centrale pénitentiaire de Lannemezan (Hautes-Pyrénées) sont suspectés d'être les auteurs de l'agression mortelle d'un codétenu, mardi, vers 8 h 30.

Pour cet interrogatoire de première comparution, ces deux Guadeloupéens au lourd passé judiciaire étaient assistés par deux avocats palois : M<sup>re</sup> Antonin Le Corno et Jean-Michel Escudé-Quillet.

M<sup>re</sup> Le Corno n'a souhaité faire part que d'une seule observation : son client, Thierry Théophile « indique clairement qu'il a été agressé par la victime, qui a brandi une arme blanche vers lui, et qui depuis plusieurs jours proférait à l'encontre des mis en cause des menaces et des insultes, notamment à caractère raciste ».

La victime, Rachid Benchetouia, un Algérien de 44 ans libérable en 2020, connu pour s'être évadé en hélicoptère de la centrale de Moulins en 2000, occupait une cellule non loin de celles des suspects. Lesquels affirment que le différend serait envenimé du fait de l'atti-

tude de celui-ci, « qui ne cessait de les interpellier ».

Thierry Théophile assure ainsi qu'il s'est défendu « comme il a pu », puis a « pété un câble ». Difficile, en effet, d'invoquer de simples gestes de défense au regard de l'état de la dépouille de la victime. Car c'est un véritable massacre qu'a subi Rachid Benchetouia.

Pas moins de quatre armes artisanales ont ainsi été retrouvées sur les lieux de l'attaque : deux poignons type tournevis, une lame métallique usinée en forme de sabre, et un pied de chaise servant de matraque. L'autopsie a confirmé hier que la victime avait succombé aux coups, très nombreux et très violents, reçus à la tête.

D'après les constatations des enquêteurs de la police judiciaire de Pau, chargés de l'enquête, l'une de ces armes avait été conçue de manière à pouvoir être scotchée, dissimulée dans le creux du dos, dont elle épousait la forme.

## Prisonniers armés

L'un des avocats de la défense, M<sup>re</sup> Le Corno, qualifiait hier d'« affolant » la présence et le nombre de ces armes en milieu carcéral. « Il y a de sérieuses questions à se poser sur la sécurité dans ce type d'établissement. Il est incompréhensible qu'un incident d'une telle ampleur et d'une telle durée ait pu se produire. » L'établissement, de

haute sécurité, compte pourtant 120 surveillants pour 140 détenus. Et les syndicats pénitentiaires estiment que le personnel a fait preuve de « réactivité ».

Arrivés hier en début de matinée au tribunal de grande instance de Pau, les deux mis en cause ne sont pas passés inaperçus. Originaires de la même commune guadeloupéenne, Les Abymes, ces deux trentenaires sont taillés dans le même gabarit impressionnant, Thierry Théophile culminant à 1,95 m. Si celui-ci n'a été condamné dans le passé « que » pour braquage et coups mortels, son ami Rodrigue Sophie a déjà été reconnu coupable de meurtre sur personne dépositaire de l'autorité publique, ce qui lui vaut aujourd'hui une mise en examen en état de récidive.

Les deux hommes ne sont repartis du palais de justice qu'en milieu d'après-midi, après avoir été présentés au juge des libertés et de la détention, qui les a placés en détention provisoire.

Les deux hommes ont été écroués dans deux établissements pénitentiaires distincts de la région. Pas question, en effet, de les ramener à la centrale pénitentiaire de Lannemezan, toujours sous le choc, et où quarante hommes des équipes régionales d'intervention et de sécurité (Éris), armés et encaoulés, ont dû être dépêchés pour assurer le calme.